

- le droit de quitter et de réintégrer son pays, et la liberté de se déplacer à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre;
- le droit de recevoir, de publier et de diffuser des informations, en obtenant notamment que cesse le brouillage des émissions de radio étrangères; et
- les droits des minorités de promouvoir leur culture et d'avoir des rapports avec d'autres personnes.

Dans le Document de clôture, les États membres de la CSCE s'engagent aussi à améliorer les conditions de travail des gens d'affaires et à faciliter leurs rapports avec les utilisateurs finals et les décideurs, à favoriser les contacts entre scientifiques et institutions et à respecter les droits fondamentaux des scientifiques, à mieux protéger l'environnement, et à permettre plus de contacts entre les visiteurs et les populations locales. Ils y font en outre une déclaration catégorique sur le terrorisme et y entérinent le principe de l'intervention de tierces parties dans le règlement pacifique de différends.

Le Document de Vienne a aussi donné le coup d'envoi à deux nouvelles séries de négociations sur la sécurité militaire. La première, portant sur les mesures de confiance et de sécurité, bâtit sur les travaux de la conférence de Stockholm. La seconde comporte des pourparlers autonomes sur les forces armées classiques en Europe, qui seront menés dans le cadre de la CSCE et auxquels participeront les 23 pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

À sa réunion de Vienne, la CSCE a aussi adopté un programme varié et utile d'activités complémentaires à réaliser avant la prochaine grande réunion de suivi, qui doit commencer à Helsinki en 1992. Ce programme prévoit notamment des réunions sur la protection de l'environnement, la coopération économique, la Méditerranée, le règlement pacifique des différends, et la culture. D'autre part, on a créé un mécanisme très novateur qui permettra aux États membres de demander des renseignements, de faire des démarches et de tenir des réunions bilatérales avec d'autres États membres sur des dossiers ayant trait aux droits de la personne, aux contacts entre personnes et à la coopération humanitaire. Trois réunions d'une Conférence sur la dimension humaine auront lieu à Paris (1989), Copenhague (1990) et Moscou (1991) pour évaluer le fonctionnement de ce mécanisme, examiner les progrès réalisés et étudier de nouvelles mesures.

Asie et Pacifique

L'importance de la région pour le Canada

Le Canada a porté de plus en plus d'intérêt à la région de l'Asie et du Pacifique au cours des dernières années. Le Japon est devenu l'une des principales sources de capitaux. Les investissements de ce pays dans la région ont favorisé une croissance phénoménale des économies de la Corée, de Taiwan, de Singapour et de Hong Kong. Le développement de la Malaisie, de la Chine, de la Thaïlande et d'autres pays de la région s'inscrit dans le sillage des premiers.

Le commerce du Canada avec les pays du Pacifique a atteint 36 milliards de dollars en 1988. Cette région absorbe 50 % des exportations canadiennes qui ne sont pas destinées au marché américain, comparativement à 34 % en 1982. Le Japon est le deuxième partenaire commercial du Canada, représentant un marché plus important pour les biens canadiens que les quatre principaux partenaires commerciaux européens du pays. Les trois quarts des produits

exportés au Japon viennent de l'Ouest canadien. Le portefeuille d'investissements du Japon au Canada s'élève à 35 milliards de dollars et les investissements directs, annoncés ou réalisés, notamment dans les secteurs des pâtes et papiers et de l'automobile, ont atteint un montant estimatif de 3,8 milliards de dollars au cours de l'année.

Les relations du Canada dans cette région se sont développées considérablement, alors que les liens établis dans les domaines clés et relativement nouveaux des sciences et de la technologie, du tourisme et de l'aide au développement se sont multipliés. À l'heure actuelle, environ la moitié des personnes émigrant au Canada viennent de la région de l'Asie et du Pacifique. Les immigrants entrepreneurs provenant de cette région ont investi plus d'un milliard de dollars au Canada cette année.

Les perspectives que laisse entrevoir cette région au niveau des échanges commerciaux et des investissements ont incité le Canada à s'engager résolument à améliorer les rapports qu'il entretient avec ses pays voisins de l'Asie et du Pacifique. Au cours de l'année, on a procédé à un redéploiement des efforts et des ressources en vue de relever ces défis. Les programmes futurs devraient servir à compléter et à renforcer les initiatives prises dans le cadre des stratégies nationales élaborées pour le Japon, la Chine et l'Inde, ainsi que les plans d'action en matière de commerce et d'investissement qui ont été mis au point dans le cas de la Corée, de Hong Kong et de l'ANASE.

Immigration

La région de l'Asie et du Pacifique est demeurée la principale source d'immigration au Canada au cours de l'année. Plus de 42 % des visas d'immigration accordés en 1988 ont été délivrés par les missions canadiennes établies dans la région. Les immigrants venant des pays d'Asie et du Pacifique préoyaient transférer plus de 3,6 milliards de dollars au Canada, ce qui représente 61 % du total des fonds apportés par les personnes émigrant au pays en 1988. Alors que les personnes admises au titre de la réunion des familles constituaient toujours le plus important contingent d'immigrants de cette région, le nombre des demandes d'immigration présentées par des entrepreneurs et des investisseurs de l'Asie et du Pacifique et approuvées par les autorités canadiennes a atteint plus de 2 300, comparativement à environ 1 500 l'année précédente.

Travaillant en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité intergouvernemental pour les migrations et d'autres organismes internationaux, les missions canadiennes en Asie ont contribué à faciliter l'entrée au Canada de plus de 3 800 réfugiés durant l'année. Les représentants canadiens ont également joué un rôle important en organisant et en apportant leur contribution à une série de rencontres préliminaires en vue de la tenue, à Genève en juin 1989, d'une conférence internationale au niveau ministériel afin de trouver des solutions au problème des réfugiés d'Indochine.

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1989, des nouvelles procédures d'examen du statut de réfugié revendiqué par des personnes arrivant au Canada, les missions dans la région de l'Asie et du Pacifique ont facilité le retour dans leur pays d'origine des personnes dont les demandes se sont révélées non fondées. Bon nombre sont des nationaux d'États de cette région qui ont cherché à entrer au Canada avec un faux passeport ou même sans passeport ou autre pièce d'identité. Les missions canadiennes ont dû intervenir